

## SUCRERIE DE VILLA-RAFFARD, État de São (Brésil) (1899-1907)

Constitution  
Sucrierie de Villa Raffard  
(Cote de la Bourse et de la banque, 7 septembre 1899)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Fuchs et son collègue, notaires à Saint-Chamond, le 1<sup>er</sup> février 1899, M. Léon de Bertier de Sauvigny<sup>1</sup>, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 102, a établi les statuts d'une société anonyme desquels statuts, il est extrait ce qui suit :

Il est formé une société anonyme qui existera entre les propriétaires des titres ci-après créés et sera régie par les lois des 24 juillet 1867 et 1<sup>er</sup> août 1893. Cette société prend la dénomination de : Sucrierie de Villa Raffard.

Elle a pour objet : 1° L'achat de la fabrique de sucre de Villa-Raffard, située à Capivary, État de São-Paulo (Brésil), des propriétés et plantations en dépendant ; 2° l'exploitation de la culture de la canne et celle de l'industrie sucrière et de toutes autres industries ou affaires s'y rattachant ; l'achat, la construction, la revente des terrains, immeubles, matériel et machines utiles à ladite exploitation, toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement au but social. Elle pourra, sous quelque forme que ce soit, acheter, prendre toutes participations dans toutes sociétés similaires existantes ou à créer.

Le siège social est à Paris, boulevard Poissonnière, 25.

La durée de la société est fixée à 30 années, à compter du jour de sa constitution définitive.

Le capital social est fixé à 1.600.000 fr. et divisé en 16.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement souscrites et libérées du quart. Sur les bénéfices nets, il est prélevé : 1° 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi ; 2° la somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende 6 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties. Le solde est réparti comme suit : 2 1/2 % pour le directeur général de l'entreprise au Brésil ; 7 1/2 % au conseil d'administration ; 10 % du reste pour un fonds d'amortissement ; 20 % du nouveau reste pour un fonds de prévoyance qui sera facultatif et dont le conseil d'administration fixera la dotation annuelle dans ces limites. Le surplus aux actionnaires.

---

<sup>1</sup> Léon de Bertier de Sauvigny : vieille connaissance de Maurice Allain avec lequel il avait créé en 1893 la Société civile des placers des Trois-Rivières, au Venezuela. Administrateur ou fondateur des cinq sociétés fondées en 1907 dans les Sucrieries brésiliennes. On le retrouve dans diverses autres affaires, notamment coloniales : Haute-Sangha (1899) et Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire (1901). Administrateur des Poudres de sûreté à la suite de son beau-père, Jules Bacot de Bonand. Représentant de cette société au Comptoir des mines et des grands travaux du Maroc. Voir encadré :

Ont été nommés administrateurs : MM. Maurice Allain <sup>2</sup>, négociant, demeurant à Paris, rue de Solférino, 6 ; Fernand Doré <sup>3</sup>, industriel, demeurant à Troyes ; Léon de Bertier de Sauvigny, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 102. — *Affiches Parisiennes*, 6 mars 1899.

---

Dissolution anticipée  
Sucrierie de Villa Raffard  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 28 juin 1907)

Sté dite Sucrierie de Villa Raffard. — Dissolution. — Aux termes d'une délibération prise le 28 mai 1907 par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette société, au capital de 1.600.000 francs, il appert que ladite assemblée a prononcé conditionnellement la dissolution anticipée de la société, en vue de sa fusion avec d'autres sociétés et a nommé comme liquidateur de ladite société, M. Maurice Allain, négociant, demeurant à Paris, boulevard Poissonnière, 25 ; elle a désigné, en outre, M. F. Greyenbiehl <sup>4</sup>, comme liquidateur suppléant. — *Affiches parisiennes*, 27 juin 1907.

---

Société Sucrierie de Villa-Raffard. — Sao-Paulo (Brésil)  
Échange de titres  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 novembre 1907)

Les actionnaires de cette société (en liquid.) sont informés que l'échange de leurs actions contre des actions de la Société de Sucrieries brésiliennes aura lieu boulevard Poissonnière, 25, à Paris, à partir du 15 novembre 1907, à raison de 2 actions de la Société de Sucrieries brésiliennes. contre 3 actions de ladite société dite : Vilia-Raffard (coupon n° 5 attaché). Les porteurs d'un nombre d'actions de la Sucrierie de Villa-Raffard non multiple de 3 devront donc, pour les excédents, se compléter ou vendre. Ceux des actionnaires de l'ancienne société de Villa-Raffard qui désireraient des titres nominatifs de la Société de Sucrieries brésiliennes, devraient en aviser le liquidateur par lettre adressée boulevard Poissonnière, 25, avant le 15 décembre 1907. Passé ce délai, tous les titres délivrés seront au porteur. — *Affiches parisiennes*, 22 octobre 1907.

---

1907 : absorption par les Sucrieries brésiliennes :  
[www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Sucrieries\\_bresiliennes.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Sucrieries_bresiliennes.pdf)

CONSTITUTION  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 31 mai 1911)

Société d'exploitation agricole de Villa-Raffard, au capital de 500.000 fr. divisé en 500 actions de 1.000 fr. chacune. Obligations à émettre jusqu'à concurrence de 400.000 fr. — Siège social à Paris, 13, rue Henner. — Conseil : MM. M[aurice] Allain, R.

---

<sup>2</sup> Maurice Allain : administrateur délégué, puis président des Sucrieries brésiliennes (cf.)

<sup>3</sup> Fernand Doré (Fontaine-les-Grès, 1860-Troyes, 1922) : industriel en bonneterie, il participe à la création des cinq sociétés fondées en 1907 dans les Sucrieries brésiliennes (cf.), ainsi que de la Société d'exploitation agricole d'Itapeva.

<sup>4</sup> Ferdinand Greyenbiehl : commissaire aux comptes des Eaux et électricité de l'Indochine, de l'Énergie électrique indochinoise, de l'Indochinoise d'Électricité et de la Cie française de tramways (Indo-Chine), toutes affaires liées au groupe Allain.

Baron <sup>5</sup>, E. Bloch, P. Breugnot, F. Doré <sup>6</sup>, L. Mellier <sup>7</sup> et E. Steinheil <sup>8</sup>. — Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Bazin, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Affiches Parisiennes* du 31 mai 1911.

---

---

<sup>5</sup> Roger Baron : avocat à la cour d'appel de Paris, successeur de son beau-père Émile Guès à la Cie française de tramways (Indo-Chine). Administrateur de la Cie française des mines du Laurium, de l'Énergie électrique indochinoise, puis des Eaux et électricité de l'Indochine.

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui\\_etes-vous-1924-IC.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-IC.pdf)

<sup>6</sup> Fernand Doré (Fontaine-les-Grès, 1860-Troyes, 1922) : industriel en bonneterie, il participe à la création des cinq sociétés fondées en 1907 dans les Sucreries brésiliennes (cf.), ainsi que de la Société d'exploitation agricole d'Itapeva.

<sup>7</sup> Lucien Mellier : impliqué dans une vingtaine de sociétés, notamment l'Exploitation agricole d'Itapeva , la Sucrierie de Cupim et la Cie des Eaux et d'électricité de l'Indochine. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Eaux\\_&\\_elec\\_Indoch.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Eaux_&_elec_Indoch.pdf)

<sup>8</sup> Edmond Steinheil : ingénieur ECP, administrateur de la Sucrierie de Piracicaba, de Sucrierie de Porto-Feliz (1901-1907), puis des Sucreries brésiliennes.